



Le responsable de salle et de terrain : un rôle primordial !

Son statut

- Il est membre licencié FFHB du club d'accueil.
- Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires.
- Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel.
- Il est **majeur** et identifiable par un brassard ou une chasuble avec inscription distincte. **Il n'assure que cette fonction.**
- Il est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain.

Son rôle

- Il assume une fonction officielle.
- Il se doit d'être neutre et impartial.
- Il accomplit sa mission de façon responsable même si son intervention va à l'encontre de personnes de son club.
- Sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à faire sortir des perturbateurs.
- Il est le facilitateur du bien vivre dans la salle.
- **Attention ! Il n'est en aucun cas un policier !**

Avant la rencontre

- Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux arbitres et aux officiels.
- Il libère l'espace autour du terrain afin de garantir la sécurité et vérifie le non-encombrement de l'accès aux véhicules d'urgence.
- Il s'assure de l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition (ex : état des filets).
- Il prépare le matériel pour assécher les zones glissantes lors de la rencontre (à proximité du terrain).
- Il veille au bon fonctionnement de la table de marque et vérifie que l'ordinateur dispose de la feuille de match téléchargée.
- Il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine.

Pendant la rencontre

- Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réactions, des mécontentements éventuels des managers, du public...
- En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser.
- Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles.
- Il n'attend pas que l'arbitre demande une intervention (public virulent, déplacement autour de l'aire de jeu,...).

A la fin de la rencontre

- Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence.
- Il peut sur demande des officiels les accompagner jusqu'à leur véhicule.

En cas d'incident sérieux

- Il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures soit à la ligue et/ou comité.
- Il peut à tout moment faire appel aux forces de l'ordre.

Références

Annuaire de la FFHB

Textes réglementaires (art. 88.1 – 88.2)

Guide des compétitions (art. 9.7.1 – 9.7.2)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE

Maison des Sports
7, Rue Pierre de Coubertin
BP 43527 - 49130 Les Ponts-de-Cé

02.41.79.49.66
6249000@ffhandball.net
www.handball49.fr